

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 3 FÉVRIER 2025, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h36.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3469-02-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 13 janvier 2025
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Adoption règlement
 - 13.2. Avis de motion
 - 13.3. Dépôt des règlements
14. Administration
 - 14.1. Achat d'un lave-vaisselle pour le 235, rue principale
 - 14.2. Remboursement matricule 0748-51-3090
 - 14.3. Congrès ADMQ 2025
15. Travaux publics

- 15.1. Appel d'offres sur invitation – Abat-poussière 2025
- 16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
 - 16.3. Plan de gestion des actifs (PGA) en eau
 - 16.4. Techni-consultant – Accompagnement pour la révision du Plan d'intervention
 - 16.5. Techni-consultant - Accompagnement pour la TECQ
- 17. Loisirs et cultures
- 18. Demandes
 - 18.1. Chevalier de Colomb – Manseau
 - 18.2. Demande d'aide financière - ARLPHCQ
- 19. Affaires nouvelles
 - 19.1. Contrat évaluation de la dangerosité canine 2025
 - 19.2. Bornes-électriques
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 13 janvier 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2025.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 13 janvier 2025 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- L'implantation du logiciel Mi-consultants se poursuit ;
- La taxation annuelle a eu lieu le 29 janvier dernier. Les comptes de taxes seront acheminés par la poste ainsi que les reçus annuels pour l'année 2024 au cours de la première semaine de février ;
- Les vérificateurs financiers de la firme Raymond Chabot Grant Thornton seront présents au bureau municipal du 4 au 6 février 2025 ;

8. RAPPORT DU MAIRE

- Rien à cet item

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Deux classes de l'école La Source sont venues emprunter des livres en janvier ;

Rés.3470-02-25

- Il y a eu 222 prêts de livres en janvier 2025, 46 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 33,25 h heures de bénévolat.

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- La prochaine réunion aura lieu le 11 février 2025

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- La prochaine réunion aura lieu le 25 février 2025 à Bécancour.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- Rien à cet item.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Rien à cet item.

10. LISTE DES REVENUS

Coopérative d'aqueduc du 5 ^e rang – opérateur en eau potable	328,50 \$
Droit de mutation	5 774,22 \$
Intérêt dépôt à terme	413,33 \$
Intérêts sur arrrages	189,50 \$
Location salle Éric-Côté	1 090,00 \$
Loyer garderie – janvier et février 2025	213,00 \$
Municipalité Sainte-Marie-de-Blandford – Inspecteur municipal	2 034,75 \$
Photocopies	12,00 \$
Redevances carrières et sablières – Excavation Denis Demers inc.	20 374,84 \$
Subvention ministère de la Culture et des Communications – rénovation bibliothèque	48 637,59 \$
Subvention MTQ – AIRRL 2018-2028	6 367,15 \$
Subvention MTQ – PAVL 2024	14 050,00 \$
Taxes municipales 2024	2 227,65 \$
Trop perçu	271,92 \$
Total	101 984,45 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3471-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 21 465,98 \$ ainsi que 15 208,90 \$ en salaires.

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500014	COMBEQ	Adhésion annuelle COMBEQ – inspectrice en bâtiment (Rés. 3458-01-25)	436,91 \$
202500015	ADMQ	Adhésion annuelle ADMQ et assurance juridique – directrice générale et greffière-trésorière (Rés. 3448-01-25)	1 125,87 \$

202500016	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Dépense station de chloration	4 942,84 \$
202500017	MRC de Bécancour	Quote-part volet transport adapté (Résl. 3447-01-25)	2 451,78 \$
202500018	Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska	3 ^e année de 5 – Don campagne de financement 2023-2027 (Résl. 3449-01-25)	187,50 \$
202500019	Centre de pédiatrie sociale Le Cercle	Don campagne de financement (Résl. 3464-01-25)	50,00 \$
202500020	Receveur général du Canada	DAS janvier 2025	1 519,22 \$
202500021	Ministre du Revenu du Québec	DAS janvier 2025	4 350,96 \$
202500022	Industrielle Alliance	RVER janvier 2025	1 825,06 \$
202500023	Hélène Paquin	2 ^e versement de 2 – déneigement bâtiments municipaux (Résl. 3389-11-24)	4 527,50 \$
202500024	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	48,34 \$
		TOTAL :	21 465,98 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3472-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **32 734,69 \$** :

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500025	Infotech	Frais de transport papeterie	42,92 \$
202500026	Hydro-Québec	Électricité lumières de rue	155,05 \$
202500027	Excavation Denis Demers inc.	4 ^e de 6 versements déneigement des rues	11 783,02 \$
202500028	RIGIDBNY	Quote-part ordure et recyclable	4 736,44 \$
202500029	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection et remboursement abonnement revue	345,94 \$
202500030	Pierre Carignan	Frais de déplacement	8,00 \$
202500031	Sogetel	Internet et téléphone	812,86 \$
202500032	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	70,23 \$
202500033	Matériaux Fortierville	Sac de sel déglaçant	92,92 \$
202500034	Simon Brunelle	Frais de déplacement	97,50 \$
202500035	Hélène Lambert	Ménage – janvier 2025	322,50 \$
202500036	Location LTR	Location pompe submersible – station de pompage	115,69 \$
202500037	Jacques Tousignant	Honoraires professionnels – travaux station de pompage et formation - signalisation travaux routiers	616,27 \$
202500038	Eurofins EnvironeX	Analyse d'eau	224,77 \$

202500039	Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	397,18 \$
202500040	Buropro Citation	Achat de livres	122,63 \$
202500041	APSAM	Inscriptions formation signalisation travaux routiers	190,00 \$
202500042	La Capital assureur de l'administration	Assurance collective – février 2025	2 081,93 \$
202500043	Josée Demers	Remboursement frais de déplacement	45,36 \$
202500044	DHC Avocats	Honoraires professionnels	534,38 \$
202500045	Logixia	Support informatique 2024	1 183,46 \$
202500046	Mégaburo	Contrat d'entretien photocopieur	430,50 \$
202500047	VISA	Achat d'un lave-vaisselle pour le 235, rue principale (Rés. 3473-02-25)	919,79 \$
202500048	Mi Consultants inc.	Processus OPA – acompte mi-mandat	6 968,63 \$
202500049	Association des camps du Québec	Cotisation annuel	215,00 \$
202500050	Express Mag institutions	Abonnement à cinq revues	221,72 \$
	Total		32 734,69 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 ADOPTION RÈGLEMENT

Rien à cet item.

13.2 AVIS DE MOTION

Rien à cet item.

13.3 DÉPÔT DES RÈGLEMENTS

Rien à cet item.

14. ADMINISTRATION

14.1 ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LE 235, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de l'achat des équipements au 235, rue principale (service de garde éducatif en communauté les minis du village)

CONSIDÉRANT QUE le lave-vaisselle n'était plus fonctionnel ;

Rés.3473-02-25

EN CONSEQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'achat et le paiement d'un lave-vaisselle chez Corbeil électroménager pour la somme de 799,99 \$. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-522 (Ent & rép. – Bâtiments et terrains).

ADOPTÉE

14.2 REMBOURSEMENT MATRICULE 0748-51-3090

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 0748-51-3090, M. Martin Germain et Mme Émilie Laporte ont loué la salle Éric-Côté pour le 19 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de la location de la salle a été effectué le 16 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Germain et Mme Laporte ne louent plus la salle Éric-Côté ;

Rés.3474-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le remboursement du matricule 0748-51-3090 pour un montant de 110\$, puisque ceux-ci ne louent plus la salle Éric-Côté le 19 avril 2025.

ADOPTÉE

14.3 CONGRES ADMQ 2025

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec aura lieu les 18, 19 et 20 juin 2025 au Centre des congrès de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'ADMQ offre un vaste choix d'activités de formation et est un lieu de réseautage ;

Rés.3475-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la participation de la direction générale et greffière-trésorière, madame Amélie Hardy Demers ainsi que celle de la greffière-trésorière adjointe, madame Lyne Bertrand au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 18, 19 et 20 juin 2025 et le paiement des frais d'inscriptions de 630,00 \$ plus taxes pour madame Hardy Demers à titre de membre de l'ADMQ et 880,00\$ plus taxes pour madame Bertrand à titre de non-membre et à rembourser tous les frais reliés à cette activité. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-346 (Congrès et réunion).

ADOPTÉE

ADOPTÉE

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ABAT-POUSSIÈRES 2024

Rés.3476-02-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de mandater la municipalité de Fortierville pour demander un d'appel d'offres sur invitation pour l'épandage d'abat-poussière selon les documents produits par la Municipalité de Fortierville en collaboration avec la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. La municipalité de Fortierville est désignée à titre de responsable de l'appel d'offres sur invitation pour la municipalité.

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Aucun permis n'a été délivré en janvier 2025.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de janvier 2025.

16.3 PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA) EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de gestion des actifs* (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la *Démarche de gestion des actifs municipaux* offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Rés.3477-02-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- La Municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- Le Conseil municipal approuve le document « *Démarche de gestion des actifs municipaux en eau* » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE

16.5 **TECHNI-CONSULTANT – ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention pour renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées doit être réalisé en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention pour renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées actuelles date de 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention pour renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées aidera la Municipalité à planifier la programmation des travaux du Programme du transfert de l'infrastructure de l'eau et des collectivités du Québec (TECQ) 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention pour renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées est nécessaire pour la deuxième étape de l'élaboration dans le cadre du plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU) ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant a transmis une offre de service pour un accompagnement afin de récupérer les intrants, de mandater une firme d'ingénierie et un suivi avec la firme jusqu'à l'approbation finale du Plan d'intervention pour renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des frais d'honoraires et autres coûts sont admissible dans la priorité 2 du Programme du transfert de l'infrastructure de l'eau et des collectivités du Québec (TECQ) 2024-2028

Rés.3478-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard accepte l'offre de service #00765 de la firme Techni-Consultant inc. de Trois-Rivières pour un accompagnement afin de récupérer les intrants, de mandater une firme d'ingénierie et un suivi avec la firme jusqu'à l'approbation finale du Plan d'intervention pour renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard accepte de payer la somme de 11 900,00 \$, taxes en sus ;

QUE l'ensemble des frais d'honoraires et autres coûts soit appliqué dans la priorité 2 du Programme du transfert de l'infrastructure de l'eau et des collectivités du Québec (TECQ) 2024-2028 ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-020-00-670 (dépense TECQ 2024-2028).

ADOPTÉE

16.4 TECHNI-CONSULTANT – ACCOMPAGNEMENT POUR LA TECQ

Ce point est remis à une séance ultérieure.

17 LOISIRS

18 DEMANDES

18.1 CHEVALIER DE COLOMB – MANSEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil #3317 Manseau des Chevaliers de Colomb fêtera son 75^e anniversaire de fondation le 7 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil #3317 Manseau des Chevaliers de Colomb prépare un livre souvenir ;

Rés.3479-02-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement d'une contribution de 100\$ au conseil #3317 Manseau des Chevaliers de Colomb pour le livre souvenir de leur 75^e anniversaire de fondation. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00970 (Dons organisme sans but lucratif).

ADOPTÉE

18.2 ARLPHCQ – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE MUNICIPALE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE l'association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) a fait parvenir à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard une demande de soutien financier pour le programme d'assistance financière municipale de soutien aux activités de loisirs des personnes handicapées ;

CONDÉRANT QUE l'ARLPHCQ demande une contribution équivalente à 0,25 \$/citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire aider financièrement l'ARLPHCQ ;

Rés.3480-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement d'une contribution de 100\$ à l'Association régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00970 (Dons organisme sans but lucratif).

ADOPTÉE

19 AFFAIRES NOUVELLES

19.1 **CONTRAT ÉVALUATION DE LA DANGÉROSITÉ CANINE 2025**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec encadre la garde de tous les chiens, favorisant une saine cohabitation entre les chiens, les humains et les autres animaux domestiques ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a mis en place le règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-38.002,r.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 5 du règlement P-38.002,r1 lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique, une municipalité locale peut exiger que son propriétaire ou gardien le soumette à l'examen d'un médecin vétérinaire qu'elle choisit afin que son état et sa dangerosité soient évalués ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit avoir une entente avec un médecin vétérinaire pour faire l'évaluation de la dangerosité canine en cas de signalement ;

Rés.3481-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de service 2025 de la Dr Suzanne Lecompte, médecin vétérinaire (IMVQ #1893) pour l'évaluation de la dangerosité canine et de mandater Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière pour signer l'offre de service 2025.

ADOPTÉE

19.2 **BORNES-ELECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire améliorer l'offre de recharge de véhicules électriques au sein de son village ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déposer une demande au programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge de Circuit électrique par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les bornes de recharge dans les stationnements municipaux sont admissibles à la subvention ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard croit en l'importance et la nécessité de mettre à la disposition des citoyens et des visiteurs des bornes de recharge ;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci seront installées dans le stationnement de la mairie situé au 219, rue principale ;

Rés.3482-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose une demande au programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge de Circuit électrique par Hydro-Québec.

ADOPTÉE

19 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3483-02-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h22.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière